

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULIER, JAVAUD, MILON, et M^l
NIVERLET, libraires ;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 1^{er} juin.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 55 minut. soir, Omnibus.
4 — 30 — — Express.
3 — 47 — matin, Express-Poste.
9 — 4 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heure 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — matin, Omnibus.
6 — 23 — soir, Omnibus.
9 — 28 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 2 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

REVUE POLITIQUE.

Paris, 16 août 1859. — La fête de l'Empereur Napoléon III a été célébrée hier avec une grande solennité à Milan et à Turin. Nous sommes heureux de constater que la population de ces deux villes a saisi avec empressement l'occasion qui lui était offerte de manifester de nouveau sa reconnaissance envers l'Empereur et l'armée française.

L'Ost-Deutsche-Post contient un article très intéressant sur les conférences de Zurich. Ce journal exprime l'espoir que toutes difficultés seront applanies dans la conférence comme elles l'ont été sur le champ de bataille.

« Le roi Victor-Emmanuel, ajoute l'Ost-Deutsche-Post, a renoncé à sa résistance. Il se contente de ce qu'il ne doit qu'à l'amitié de la France, et qu'il ne peut conserver que par un dévouement reconnaissant à son généreux bienfaiteur. Mais si la Sardaigne se trouve disposée ou contrainte à accomplir les obligations auxquelles elle s'est engagée en accédant aux préliminaires, aucun obstacle sérieux ne s'oppose plus à l'exécution de ces préliminaires. »

L'assemblée toscane a constitué son bureau. Voici les membres qui le composent : le chevalier Tito-Coppi, conseiller honoraire à la cour de cassation, président ; l'avocat Ferdinand Andreucci, ancien ministre du grand-duc, premier vice-président ; le docteur Leonardo Romanelli, ancien ministre, deuxième vice-président ; l'avocat Leopoldo Galeotti, secrétaire de la Consulte ; l'avocat Isodoro del Re, ancien député ; le professeur J. B. Giorgini, professeur à l'Université de Sienna ; l'avocat Leopoldo Compini, secrétaires ; le docteur Manganaro et le marquis Della Stufa, questeurs.

Le général Garibaldi est arrivé à Livourne ; il a adressé avant son départ de Bergame, à ses compagnons d'armes, un ordre du jour dans lequel il a annoncé que S. M. le roi de Piémont a désigné pour le remplacer le général Pomaretto. Il engage ses soldats à se montrer aussi disciplinés pendant la paix qu'ils ont été braves dans les combats.

Nous avons dit que la Gazette de Cologne annonçait que les tentatives faites pour opérer un rapprochement entre les cabinets de Vienne et de Berlin avaient complètement échoué. La Correspondance autrichienne est plus explicite encore. Voici la déclaration contenue dans son numéro du 12 août :

« Plusieurs journaux allemands annoncent, dans leurs correspondances de Berlin, que le cabinet autrichien aurait fait une ouverture amicale au cabinet prussien relativement à certains passages du manifeste impérial. Quelque vif que soit notre désir de voir régner entre les deux grandes puissances de l'Allemagne l'entente la plus sincère, l'intérêt de la vérité n'en exige pas moins que nous déclarions ces correspondances dénuées de tout fondement. »

On se rappelle que dans la séance du 9 août de la chambre des députés de Bavière, M. Volk et vingt-sept autres députés avaient déposé une proposition aux termes de laquelle le roi serait prié de se saisir de la question de réforme fédérale, dans le sens de la création d'un pouvoir central avec représentation de la nation allemande.

Cette proposition a été repoussée dans la séance du 11 août par un ordre du jour motivé, adopté par 87 députés contre 45. Cet ordre du jour déclare que la création d'un pouvoir central pour l'Allemagne entière sera l'œuvre du temps, œuvre à laquelle la chambre des députés bavaroise ne peut contribuer en aucune manière pour le moment. La chambre a d'ailleurs ajouté que la constitution actuelle de la confédération germanique, étant défectueuse, pouvait et devait être amendée.

La Gazette de Trieste annonce que l'apparition d'une escadre anglaise dans les eaux d'Alexandrie ayant provoqué des explications, le cabinet de Londres a répondu que l'envoi de cette flotte n'avait en d'autre but que de faire honneur au sultan, dans le cas où il aurait visité l'Égypte.

Le président Buchanan vient de déclarer, dans une lettre datée de Bedford-Springs, le 25 juillet, qu'il avait pris la ferme résolution de ne pas laisser poser sa candidature aux prochaines élections pour

la présidence des Etats-Unis. — Charles Bousquet. (Le Pays.)

Dans la soirée du 14, un grand banquet, auquel étaient conviés 300 personnes, a été donné par S. M. l'Empereur aux principaux chefs de l'armée, dans la salle des Etats.

A la fin de ce banquet, l'Empereur a prononcé les paroles suivantes :

« Messieurs,

« La joie que j'éprouve en me retrouvant avec la plupart des chefs de l'armée d'Italie serait complète s'il ne venait s'y mêler le regret de voir se séparer bientôt les éléments d'une force si bien organisée et si redoutable. Comme souverain et comme général en chef, je vous remercie encore de votre confiance.

« Il était flatteur pour moi, qui n'avais pas commandé d'armée, de trouver une telle obéissance de la part de ceux qui avaient une grande expérience de la guerre. Si le succès a couronné nos efforts, je suis heureux d'en reporter la meilleure part à ces généraux habiles et dévoués qui m'ont rendu le commandement facile, parce que, animés du feu sacré, ils ont sans cesse donné l'exemple du devoir et du mépris de la mort.

« Une partie de nos soldats va retourner dans ses foyers ; vous-mêmes vous allez reprendre les occupations de la paix. N'oubliez pas néanmoins ce que nous avons fait ensemble. Que le souvenir des obstacles surmontés, des périls évités, des imperfections signalées, revienne souvent à votre mémoire, car, pour tout homme de guerre, le souvenir est la science même.

« En commémoration de la campagne d'Italie, je ferai distribuer une médaille à tous ceux qui y ont pris part, et je veux que vous soyez aujourd'hui les premiers à la porter. Qu'elle me rappelle parfois à votre pensée, et qu'en lisant les noms glorieux qui y sont gravés, chacun se dise : Si la France a tant fait pour un peuple ami, que ne ferait-elle pas pour son indépendance ?

« Je porte un toast à l'armée. »

FEUILLETON

LES ENFANTS DE LA NEIGE

SECONDE PARTIE.

(Suite.)

Lucien s'avança doucement du côté du médecin, et lui expliqua brièvement et à voix basse ce qui venait de se passer.

— Maintenant plus encore que tout-à-l'heure j'ai besoin d'être ici, répondit le médecin. Voyez !

La figure de Félicie s'était transformée. Le souvenir étrange qui l'animait avait fait place à un sentiment d'inquiétude qui, de moment en moment, prenait un caractère plus poignant.

— Voici la mémoire qui lui revient, murmura le père avec un effroi indicible.

Le médecin, dont Lucien observait le visage, secoua la tête.

Ce mouvement eut immédiatement son explication, car la terreur qui contractait de nouveau les traits de Félicie, disparut pour faire place à un sourire qui blessait la vue.

— Un beau mariage, n'est-ce pas, mon père ? demanda la jeune fille ; tout le monde s'y trouve ! comme ma cou-

ronne de fleurs d'oranger est fraîche. Voici mon père avec ses croix, tous nos amis de l'armée, et même ce pauvre Justin, un cœur d'or... Je le plains bien, mais pourquoi faut-il que j'aime Jules ! Ah ! les cierges sont allumés ; on dirait des étoiles de feu qui vont s'élever à la voûte et regagner le ciel. L'orgue joue, non, ce sont les anges qui chantent un cantique. C'est beau, un mariage, quand on s'aime... comme j'aime Jules !...

A peine Félicie avait prononcé ce nom, que sa figure changea brusquement ; ce n'était plus la peur, ce n'était plus la joie ou le bonheur qui venait s'y peindre, c'était quelque chose de terrible comme une imprécation. Droite, roide, le regard enflammé, le geste brusque et sec, Félicie s'avança du côté du médecin.

— Vous m'avez trompée, vous avez menti, je vous haïs et vous méprise.

Le médecin saisit le bras qui le menaçait et consulta le pouls.

— Du courage, Monsieur, dit-il à l'officier, votre fille est folle !

— Folle ! cria d'un ton éperdu le malheureux père, ce n'est pas vrai !

Il avait saisi son enfant par la taille, et appuyait sa tête contre sa poitrine.

— Parle-moi, Félicie, parle-moi, dit-il hors de lui ; chère enfant, dis-moi que tu m'entends, réponds à ton père.

— Mon père ! répliqua Félicie avec l'exactitude d'un écho, mais aussi avec son impassibilité.

— Ton père qui souffre et que tu rends bien malheureux !

— N'est-ce pas que c'est une belle église que Saint-Sulpice ? demanda Félicie avec la brusquerie fantasque de l'insanité d'esprit, en se débarrassant des bras de l'officier. Encore quelques jours, et c'est là que nous serons unis !

Et, comme si la pauvre enfant eût à se débattre contre les paroles d'un contradicteur, elle ajouta :

— Pourquoi doutez-vous toujours de Jules ! vous avez lu sa lettre ; il revient, je l'attends, dans quelques jours je serai sa femme !

Un de ces éclats de rire qui donnent le frisson accentua ces derniers mots.

Une crise nerveuse succéda à cet accès.

Tout le monde s'empressa autour de la jeune fille et se suspendit aux lèvres du médecin.

— J'espère, dit celui-ci qui sentait peser sur lui l'anxiété de trois personnes, que ce ne sera qu'un accès passager. Si nous pouvons combattre la cause de cette aberration violente, je crois que cette jeune fille reviendra bientôt à la raison.

M. Desrozières, après avoir douté du mal, dontait maintenant du remède ; les sentiments violents sont absolus et engendrent souvent de ces contradictions excessives.

On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

« Les dernières dépêches de la Cochinchine vont jusqu'au 15 juin, et nous apprenons une nouvelle importante. L'amiral Rigault de Genouilly, après les grands succès qu'il a obtenus contre Saïgon, s'est emparé de tous les forts de la rivière et a refoulé l'ennemi jusque dans ses lignes de Hué. L'empereur, comprenant qu'il ne pourrait résister longtemps encore, et que sa capitale, malgré les défenses récentes qu'il y avait ajoutées, tomberait infailliblement en notre pouvoir, a fait demander la paix à l'amiral commandant en chef.

« A la date des dernières nouvelles, on ne connaissait pas encore d'une manière positive les conditions proposées, mais une pareille démarche, dans les circonstances actuelles, est un fait considérable. L'empereur Tu-Duc, trompé par ses généraux et par ses ministres, n'a jamais voulu croire à notre puissance; il ouvre aujourd'hui les yeux et s'arrête sur le bord de l'abîme. La paix qui sera conclue aura pour effet d'assurer notre influence dans cette partie de l'Asie.

« Nous aurons, en quelques mois, atteint le but que nous nous proposons, vaincu, avec une poignée de braves, les armées nombreuses de l'Empereur d'Annam et soumis une population de plus de douze millions d'âmes. Les traités conclus avec le roi Louis XVI, vont être consacrés, étendus, et, grâce à la France, l'exercice de la religion catholique sera autorisé en Cochinchine, comme il l'est en Chine et à Siam.

« Ces grands succès, d'une nature particulière, ont été obtenus pendant que nos armées soutenaient une lutte glorieuse en Italie. Le drapeau français a été illustré en même temps en Europe et en Asie.

« Les nouvelles de la Chine, parvenues par le courrier, sont excellentes. La plus grande tranquillité règne à Canton et les affaires ont repris dans les meilleures conditions. Notre ministre en Chine, M. de Bourboulon, a quitté Shang-Hai pour se rendre à Peking, en remontant le Peï-Ho.

« La présence d'un envoyé de la France dans la capitale de la Chine est un fait qui ne s'était pas encore vu. »

Nous avons des nouvelles particulières de Constantinople qui vont jusqu'au 7 août. Le 5, S. M. I. le sultan était arrivé dans la capitale, à bord de la frégate à vapeur *Chaik-i-Chadi*, venant de Salonique, où le prince a été accueilli de la manière la plus sympathique.

Le 6, S. Exc. M. Thouvenel, ambassadeur de France, est également arrivé dans la capitale de l'empire ottoman, à bord de l'avis à vapeur *l'Ajaccio*, qui a été au devant de lui jusqu'à Athènes. M. Thouvenel vient de Paris, où il s'était rendu en vertu d'un congé.

Le prince des Myrdites, Bib-Doda pacha, qui était à Constantinople depuis quelques jours, se préparait à partir pour la France. Ce prince est chef d'une peuplade chrétienne de l'Albanie; il s'est rendu auprès du Divan, afin de conférer au sujet des affaires de son pays. Il se rend à Paris avec son fils et sa suite dans un but d'instruction et d'étude.

La Porte avait eu de nouveaux détails sur le tremblement de terre d'Erzeroum. Le fléau s'est fait ressentir non-seulement dans cette ville, mais en-

core sur plusieurs autres points du Pachalick, et il a causé de grands ravages dans toute l'Arménie. — A. RENAULD. (Le Pays.)

FAITS DIVERS.

Par décret impérial, rendu sur la proposition du ministre de l'instruction publique et des cultes, une chapelle funéraire, dédiée à la mémoire des officiers, soldats et marins morts au service de la patrie pendant les campagnes d'Afrique, d'Orient et d'Italie, sera érigée dans la nouvelle cathédrale de Marseille.

Une messe y sera dite tous les jours à leur intention par un chapelain dont la nomination sera agréée par Sa Majesté.

Provisoirement, cet office sera célébré dans l'église de Notre Dame-de-la-Garde, par les soins de l'évêque-diocésain.

— On lit dans le *Moniteur* :

L'Empereur, à l'occasion de la fête du 15 août, a daigné, sur la proposition de M. le garde des Sceaux, ministre de la justice, et par décision du 3 août, accorder des grâces, des remises ou des commutations de peine à huit cent quatre-vingt-dix-huit condamnés détenus aux colonies pénitentiaires, au bague, dans les maisons centrales et dans les autres prisons, qui s'étaient fait remarquer par leur bonne conduite au lieu de détention.

Sa Majesté a daigné, en outre, par une autre décision rendue le 15 août, sur la proposition de M. le garde des Sceaux, faire éprouver les effets de sa clémence à deux cent vingt-neuf individus condamnés à diverses peines, pour crimes, délits ou contraventions.

— Voici un touchant incident du rapide voyage de Sa Majesté à Plombières :

A son passage à Blainville, le train impérial s'est arrêté trois minutes pour renouveler l'eau de la machine. Un habitant s'est présenté à la gare avec un enfant de trois ans, et comme on voulait les faire retirer tous deux, l'Empereur a donné ordre de les laisser approcher de lui. Sa Majesté alors demanda avec bonté à cet homme ce qu'il désirait. Il répondit que son fils étant né le même jour que le Prince impérial, il venait le présenter à l'Empereur. Sa Majesté lui remit aussitôt, comme souvenir, une somme de 100 fr. en or.

— Le nombre de prisonniers autrichiens et lombards, qui refusent de traverser le Rhin et qui préfèrent rester en France, augmente chaque jour.

— On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

On nous écrit de Sainte-Hélène que M. le commandant Gauthier de Rougemont, conservateur de l'habitation et du tombeau de l'Empereur Napoléon I^{er}, a fait célébrer le 5 mai, dans l'église catholique de James-Town, un service funèbre pour le repos de l'âme de l'Empereur. M. le capitaine du génie Masselin, chef du génie à Longwood, M. le garde du génie Maréchal et le détachement des sapeurs du génie attachés aux travaux de Longwood, représentaient l'armée à cette solennité, à laquelle assistaient naturellement M. l'agent consulaire de France, les membres de la colonie française, les capitaines des navires marchands de toutes les nations et un grand nombre d'habitants de l'île.

C'est la première fois qu'une cérémonie de ce genre a lieu à Sainte-Hélène à l'occasion de l'anniversaire de la mort de l'Empereur. Elle a montré la profonde sympathie qui entoure la mémoire du grand homme, dont le souvenir vivra éternellement dans l'île où s'est élevé son tombeau comme dans le monde entier.

— On nous écrit de Trébizonde, en date du 29 juillet, que dans la nuit du 28 au 29 un terrible incendie a détruit le khan dit des Persans, situé sur la place du *Meidan*, ainsi que trente boutiques attenantes. Le khan renfermait une grande quantité de marchandises et près d'un millier de colis en soie de Perse. On évalue les pertes à près de cinquante mille ducats. Les effets de l'ambassadeur persan, Mirza Usséin Khan, qui venait d'arriver par la caravane, ont également brûlé.

— Un agriculteur décrit en ces termes, dans le *Journal d'Agriculture pratique*, un mode de chasse aux pies.

Un chien blanc à grandes taches noires rongeaît un os dans une de mes prairies, après la fauchaison; il était entouré de pies criant presque sans discontinuer, et qui approchaient l'animal jusqu'à environ un mètre; les plus éloignées de lui s'écartaient à peine d'une quinzaine de mètres : cela se passait vers quatre heures du soir, à l'ombre d'une rangée de vieux chênes.

Quelques jours après j'ai rassemblé un grand nombre de pies, en empruntant un chien de même robe, que j'ai attaché dans une autre prairie, vers la même heure et également à portée d'arbres à haute futaie.

C'est donc là un appât véritable pour ces oiseaux. Or, comme j'avais à me plaindre des pies qui avaient ravagé ma semence de maïs, j'ai renouvelé mon essai, et cette fois sur un espace d'environ un are de prairie au centre duquel j'avais attaché le chien, en lui donnant des os à ronger, afin qu'il se couchât (cette condition est indispensable pour que les pies approchent). J'ai répandu un litre de maïs gonflé durant trois jours par une immersion dans un demi-litre d'eau où j'avais détrempé pour 0 fr. 15 c. de pâte phosphorée.

Sur vingt-six pies rassemblées en moins d'une heure, vingt-et-une ont été prises par moi et mon enfant dans un état d'engourdissement plus ou moins complet. Les cinq autres n'ont dû leur salut, probablement momentanément, qu'à la faible dose de maïs qu'elles ont pu manger, étant arrivées apparemment les dernières ou bien parce que mon impatience de m'emparer de mon butin m'a fait sortir trop vite de l'autre bout de la prairie où je m'étais placé.

Après cette campagne, il m'a été impossible de retrouver un seul grain du maïs que j'avais placé là; je n'ai donc aucune crainte pour les animaux domestiques qui vagueront sur ce terrain.

Je dois ajouter, pour l'honneur des défaites, qu'ayant ouvert le gézier de plusieurs d'entre elles, j'y ai trouvé, outre mon maïs, grande quantité de grillons des prés, de scarabées et de larves. Je suis contraint de reconnaître avec les sylviculteurs, l'utilité des pies, que les agronomes de mon pays déclarent malfaisantes, et qu'ils s'étudient à détruire par tous les moyens.

Il semblait sous l'influence d'une stupeur qui paralysait la vivacité de ses souffrances.

Cloquet tenta de l'en tirer.

— Allons, capitaine, dit-il d'une voix qu'il cherchait à raffermir, le bon Dieu est trop juste pour nous envoyer un pareil malheur; il a bien fait quelque chose pour moi qui ne suis utile à personne; je pouvais être coupé en deux et j'en suis quitte pour une jambe de bois; ça ne sera rien, le médecin s'y connaît, c'est un savant; nous trouverons bien moyen de dissiper le chagrin qui a causé toute cette équipée; vous savez, la jeunesse, ça ne sait pas se contenir, ça éclate ou ça déborde, mais ça rentre dans ses joints, vous verrez !

Le capitaine serra les mains de Cloquet; il y avait cette fois de la fièvre dans cette étreinte.

— C'est un homme qui a fait cela ! dit-il d'un ton où la douleur et l'exaltation se confondaient.

Le sergent se sentit sur un terrain difficile, il mordit ses moustaches.

— Oui, mais le mal qu'un homme a fait, il peut le réparer : c'est pas si loin d'aller à Naples, pour moi surtout qui ai poussé jusqu'aux fines frontières de la Sibérie, et bien autrement loin que Memphis. L'Italie, ça me connaît, on y va vite pour le quart d'heure. Pour lors, je prends le coche, la patache, enfin ce qui mène du côté du Vésuve, et je vas trouver mon particulier...

— Mon pauvre Cloquet, fit l'officier en remerciant le

sergent d'un regard où se peignaient et se heurtaient la désolation et une sombre colère.

— Je ne suis pas un enfleur de mots, quoique Gascon, quand il s'agit d'agir, l'affaire est simple; je dis au particulier de quoi il en retourne; s'il revient, le mal est réparé, c'est le médecin qui le dit; s'il ne revient pas, il y aura deux raisons pour cela.

Un geste tranchant, passant par la diagonale, compléta la pensée du sergent.

— Non, répliqua vivement le père, c'est à moi que revient le droit de la vengeance !

— Pardon, capitaine, vous allez tout de suite aux extrêmes, il faut voir. Tenez, ce ne sera ni vous, ni moi qui entameront l'affaire; sauf votre respect, vous feriez des boulettes. On est père... comparativement; un père, ça ne plie pas, ça se brise; ça sera M. Lucien qui donnera l'ordre et la marche, et puis, j'en suis sûr, ce garçon-là n'est pas si diable qu'il paraît noir. Il faudrait qu'il n'eût rien sous son habit, pour ne pas se replier quand il le saura. Faut s'expliquer; l'explication sera la joie de tout le monde, et la santé, et le mariage, et tout, quoi !

Le verbiage affectueux du sergent passa sans que l'officier l'entendit, sa pensée et son regard s'étaient reportés sur sa fille à laquelle le docteur et Lucien prodiguaient leurs soins.

CHAPITRE IV. — CRAINTES ET ESPÉRANCES.

Plusieurs jours, plusieurs semaines s'étaient écoulés

sans que le triste état de M^{lle} Desrozières se fût amélioré.

Il eut été inexact de donner à son langage et ses actions le nom de folie, c'était plutôt une prostration générale et un affaissement. L'esprit, les idées, la mémoire, tout semblait noyé dans une brume confuse qui n'avait que par instants de pâles éclaircies; puis ce rayon d'intelligence se voilait de nouveau dans les limbes d'un silence rarement entrecoupé par des paroles automatiques. Le regard allait à la dérive, s'égarait dans un nuage dans les profondeurs du ciel, ou se suspendait aux ailes d'un oiseau pour retomber, sans éclat et sans force, dans le vague douloureux qui était le caractère général de la situation intellectuelle de Félicie.

Le médecin n'était pas seul, comme on le pense, à étudier les habitudes de cette maladie, et à recueillir les détails qui pouvaient tracer une marche à la thérapeutique. Lucien et Cloquet provoquaient, par tous les moyens que leur suggérait leur affection, ce qui pouvait réveiller cet esprit endormi.

Malgré sa douleur, le capitaine remerciait le ciel d'avoir jeté au jour de bataille les fondements de cette famille groupée autour de lui par la parenté du péril.

Justin, dont l'âme timide avait été profondément ulcérée par la déclaration de celle qui s'était laissé aller si naturellement à aimer sans songer à la possibilité d'une déception, Justin déployait des délicatesses infinies; à tout prix il voulait ranimer cet esprit qui, comme les li-

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Parmi les promotions dans la Légion d'Honneur, à l'occasion de la fête de l'Empereur, on remarque avec plaisir le nom de plusieurs personnes appartenant à notre pays.

M. le général du génie Goury, nommé commandeur.

M. le colonel Schmidt, commandant en second l'Ecole de cavalerie de Saumur, nommé commandeur.

M. de Lens, inspecteur d'Académie, nommé chevalier.

M. Appert-Leroy, peintre, nommé chevalier.

M. de Beauregard, président honoraire à la Cour impériale d'Angers, vient d'être nommé officier d'Académie universitaire, en considération des services qu'il a rendus à l'instruction publique.

Les cavaliers de remonte, détachés à l'Ecole de Saumur, se sont réunis pour fêter le 15 août; voici un toast prononcé à la suite d'un banquet par M. P. Toussain, cavalier de 1^{re} classe à la 2^e compagnie de remonte :

« Camarades,

» Nous célébrons aujourd'hui la fête de l'Empereur, qui est aussi celle de l'armée et du peuple. Laissons-nous aller à toute l'effusion de notre joie, mais montrons-nous sages dans nos plaisirs, montrons à l'univers que l'armée française est toujours digne, qu'elle est la première armée du monde. La France, si florissante par ses lumières, son industrie et son commerce, est la plus glorieuse des nations.

» Depuis la prise de Sébastopol et la destruction de cette forteresse, ouvrage de plus d'un siècle, que d'événements se sont accomplis !

» Après un repos de peu de durée, la marine française, qui soutient avec nous l'honneur de la patrie, a repris la mer. Elle est allée vers des rives éloignées délivrer des Français des mains des barbares, les arracher aux tourments les plus affreux, et planter notre drapeau, aux cris de vive l'Empereur, sur les remparts de Canton.

» L'Autriche voulut dominer sur l'Italie, elle leva une formidable armée, mais la France envoya ses enfants défendre nos voisins, et nous fûmes vainqueurs sur tous les points.

» L'aigle impériale est guidée par le Dieu des armées. Depuis six ans, elle a eu à lutter contre les deux Empires les plus puissants de l'Europe, et elle est sortie victorieuse de la lutte. La campagne d'Italie, qui vient de se terminer, fera époque dans ce siècle. Je ne vous rappellerai pas les grandes batailles de cette guerre : vous les connaissez toutes.

» Qu'il eût été heureux pour nous de prendre part à cette campagne, de partager avec nos camarades les périls et les chances de la guerre. Aujourd'hui nous serions avec eux sous les yeux de l'Empereur.

» Puisque nous n'avons pas ce bonheur, portons un toast à notre Souverain, à l'Impératrice, au Prince Impérial. Puissent-ils entendre ces cris sortis des rangs de la 2^e compagnie de remonte : *Vive l'Em-*

pereur ! vive l'Impératrice ! vive le Prince impérial ! vive l'armée d'Italie ! »

Voici les noms des lauréats de l'Ecole des Frères :

PETITE CLASSE. — Georges Coriolle, Paul Perare, Henri Segondy, Hyppolite Papin, Frédéric Chevalier, Victor Pian, Henri Favreau, Alphonse Duverger, Théodore David, Jules Moisé, André Bougros, Anatole Lamoureux, Emile Fayet, Eugène Cesson, Jean-Baptiste Clarambault, Francis Besnard, Lucien Chantoiseau, Gabriel Béranger, Fernand Bouchet, Jules Guignard, Jules Donné, Armand Male, Charles Bourrière, Eugène Cocuau, Armand d'Angle, Fernand Boret, Armand Méchin, Maxime Goujon, Constant Tiffoine, Emile Estavel, Joseph Chuché, Robert Rochais, Alexis Boisauvert, Emile Pérault, Joseph Murier, Benjamin Chevalier, Maréchal Méchant, chacun 1 prix; Félix David, Gaston Balzeau, Armand Joulain, Emile Rivière, Eugène Allouin, Henri Barré, Constant Chotard, chacun 2 prix.

TROISIÈME CLASSE. — Eugène Rouillet, 3; Eugène Guyomard, 3; Alexandre Jalambie, 3; Jules Griffon, 2; Jules Pancoup, 2; Raymond Boret, 2; Eugène Blin, 4; Frédéric Lamoureux, 2; Jean Yves, 1; Henri Vincent, 1; Anguste Blotin, 3; Paul Kernis, 1; Arthur Pêcheux, 1; Henri Blanchet, 1; Adolphe Guibert, 1; Georges Gouby, 3; Eugène Piton, 1; Alexandre Papin, 2; Baptiste Monnier, 1; Gustave Vallet, 1; Arthur Gilbert, 1; Edmond Pasquier, 1; Charles Labit, 1; Léon Cleyet, 1; Charles Chaussepied, 3; Charles Petit, 1; René Vernou, 1; Auguste Leroux, 1; Julien Bourgoin, 1; Ernest Belliard, 1; Auguste Boret, 1; Ernest Loinquier, 1; Charles Cahouët, 1; Jules Moquart, 1; Jules Pivron, 2; Henri Delannay, 1; Adolphe Chaillon, 1; Emile Richard, 1; Raphaël Turc, 1.

SECONDE CLASSE. — Edouard Prudhommeau, 5; Alfred Marcelly, 3; Jean Bourgeon, 5; Adolphe Moudon, 4; André Moreau, 5; Auguste Morin, 4; Frédéric Pannier, 3; François Sénéchal, 3; Henri Pelou, 1; Louis Clavier, 2; Joseph Davy, 1; Michel Appert, 2; Jules Chevalier, 2; Charles Lamoureux, 1; Armand Huberdeau, 2; Henri Lebron, 4; Henri Guichon, 1; Frédéric Tétodoie, 2; Frédéric Choveau, 1; Frédéric Lavoit, 1; Armand Marchand, 1; Armand Jamin, 1; Jules Ouvrard, 5; Armand Gondy, 2; François Goduèche, 3; Henri Bellion, 1; Etienne Boismard, 1; Vaillot, 1; Ferdinand Meunier, 2; Louis Cherchignon, 1; Jules Guédon, 1.

GRAND CLASSE. — 2^e cours. — Auguste Voyer, 6; Louis Goubert, 5; Ernest Leguen, 1; Louis Picherie, 3; Albert Gouby, 4; Charles Ménage, 3; Alfred Bassereau, 2; Ballait, 2; Emile Leguen, 4; Emile Delannay, 2; Emile Dupuy, 2; Louis Vaucelle, 5; Victor Fayet, 2; Abel Garreau, 1; Honoré Vata, 1; Joseph Brard, 3; Michel Pimparré, 2; Jules Régner, 1; Charles Riendonnant, 2; Fernand Tarode, 2; Emile Bardou, 1; Henri Vata, 1; Paul Moreau, 1; Fernand Pasquier, 2; Charles Leguen, 1; Henri Meunier, 1; Charles Morat, 3.

GRAND CLASSE. — 1^{er} cours. — Ernest Tortu, 8; Léon Tarode, 9; Gustave Chateau, 6; Henri Guyard, 7; Alexandre Mérand, 2; Eugène Luzé, 7; Camille Lourdault, 4; Frédéric Ferrand, 5; Alexis Arriau, 5; Henri Maréchal, 2; Louis Girard,

1; Raymond Fouché, 2; Paul Pinault, 2; Froellinger, 2; Christophe Luzé, 2; Armand Moquart, 2.

On lit dans l'*Union bretonne*, de Nantes :

« On signale, depuis trois jours, un grand nombre de cas d'empoisonnement causés par des langoustes et des homards. Ces crustacés, pêchés en foule à la suite des derniers orages, se sont criés et vendus à bas prix par les rues; aussi est-ce la classe ouvrière qui se trouve victime des accidents que nous signalons. Seulement hâtons-nous de dire que, s'il y a eu maladie, et quelquefois maladie grave, on n'a du moins pas de catastrophe à déplorer. Partout la médecine a triomphé du désordre déterminé par l'empoisonnement.

» Ces accidents sérieux, sur lesquels nous appelons l'attention de l'autorité, sont-ils dus au crustacé lui-même pêché sur un fond rendu mauvais par la carcasse d'un bâtiment doublé de cuivre? ou bien sont-ils la conséquence d'une cuisson faite dans des vases malpropres? Toujours est-il qu'on nous assure que les malades vomissent des matières de couleur de cuivre. »

Pour chronique locale et faits divers. P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

La partie officielle du *Moniteur* contient un décret, en date du 16 août, accordant amnistie pleine et entière à tous les individus qui ont été condamnés pour crimes et délits politiques, ou qui ont été l'objet de mesures de sûreté générale.

Par décret impérial, en date de Saint-Cloud, le 16 août, sont élevés à la dignité de sénateur : MM. le général de division Renault; le général de division Forey; le général de division Thiry; le prince de la Moscowa; le vicomte Tréhouart; le comte Labédoyère, député; le baron Paul de Richemont, député; le baron de Vincent, conseiller d'Etat.

Le *Journal de Rome* annonce, dans sa partie officielle, que le cardinal Antonelli a été déchargé par le Pape de la présidence du Conseil d'Etat, que S. Em. cumulait avec la secrétairerie d'Etat et la présidence du conseil des ministres. Le cardinal Camillo di Pietri succède au cardinal Antonelli comme président du conseil d'Etat.

S. A. I. le grand-duc Ferdinand IV de Toscane s'est rendu *incognito* à Paris. On assure que S. A. I. aurait été reçue mardi par l'Empereur Napoléon, qui l'aurait accueillie avec la plus grande bienveillance. (*Le Pays.*)

Le dentifrice à la mode est sans contredit l'**EAU DE PHILIPPE**; rien de plus suave au goût, de plus agréable à l'œil, de plus essentiel comme hygiène. Cette eau préserve des douleurs de dents, les blanchit, détruit le tartre, arrête la carie, fortifie les gencives et laisse à la bouche un parfum exquis. Prix du flacon : 2 fr. 50. — Pharmacie Philippe, à Paris, rue Saint-Martin, 125; vente en gros, rue d'Enghien, 24. — Dépôt à Saumur chez M. Balzeau, coiffeur, rue d'Orléans. (22)

BOURSE DU 16 AOUT

3 p. 0/0 bai-se 25 cent. — Ferme à 69 00.

4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Ferme à 97 25.

BOURSE DU 17 AOUT

3 p. 0/0 baisse 30 cent. — Ferme à 68 70

4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Ferme à 97 50.

P. GODET, propriétaire-gérant.

liacées, ces fleurs craintives dont les pétales se replient quand le soleil disparaît, s'était fermé depuis que ce qui faisait sa lumière et sa joie s'en était retiré. Il avait trouvé le secret de rallumer quelques étincelles dans le regard terni de la pauvre enfant et de faire balbutier un sourire à sa bouche contractée.

Lorsqu'il était seul avec elle, il avait le courage d'étouffer le sentiment qui remplissait son cœur pour associer dans des phrases qui le prenaient à la gorge, le nom de son rival avec des promesses de bonheur et d'amour.

L'effet de ce langage varié de cent façons était infailible; Félicie sortait alors graduellement de sa torpeur, puis elle semblait contraindre son esprit à l'attention, et rechercher dans les lointains de sa mémoire une idée oubliée; les yeux s'animaient et perdaient un moment leur mélancolique fixité, le cœur battait plus vite et les lèvres se dilataient pour sourire. Qu'on juge des souffrances du jeune homme !

Par malheur, le résultat de ces douloureuses tentatives n'était que momentané, c'était un éclair; toutefois Justin reprenait courageusement chaque jour cette pénible tâche, heureux d'en être payé par ces succès éphémères.

L'état de M. Desrozières n'était pas moins alarmant; sa décision et son courage avaient fait place à un accablement sans bornes; sa figure énergique, dont les misères de la guerre et les influences climatiques n'avaient qu'effleuré

l'épiderme, s'était soudain flétrie; le visage pâle, le corps amaigri, les épaules et le front courbés, le capitaine commençait à inspirer de véritables inquiétudes à ses amis. Son unique affection, l'objet ses préoccupations et de sa vie, sa fille, n'était plus qu'une ombre. Une seule idée semblait avoir hérité de la vivacité des autres sentiments, c'était celle de faire expier ses souffrances et ses malheurs à celui qui les avait causés; mais de ce côté la volonté s'usait contre l'impuissance.

Si, dans le premier moment, l'esprit, sous l'impulsion du cœur, avait franchi la distance qui sépare la France de l'Italie, Paris de Naples, la réflexion avait démontré ce qu'il y avait d'impossible, presque de puéril, dans l'espoir d'atteindre un coupable qui s'était dérobé, par une sorte de fuite, aux représailles que pouvait provoquer son abandon. D'ailleurs, limitée à ses termes les plus vraisemblables, la conduite de M. Derville pouvait à la rigueur, et même de la part d'un père, jouir du bénéfice d'une atténuation; s'il y avait eu abandon, c'était dans un sens que les idées courantes n'incriminent guère. Le jeune homme avait bien fait naître une espérance qu'il avait renversée, mais était-ce là un de ces méfaits dont un père a droit de demander compte comme un juge ou comme un vengeur?

Il avait fait germer, développé dans une nature mélancolique et tendre, un amour qu'il ne lui plaisait plus de partager; mais, selon la morale du monde, c'était un

tort d'autant plus excusable qu'il avait respecté celle qui l'éprouvait. A supposer que Félicie eût supporté la chute de ses projets et le renversement de ses espérances sans en éprouver la terrible secousse qui avait troublé sa raison, M. Desrozières eût-il songé à s'inquiéter de M. Derville? Il eût au contraire rendu dignité pour dédain, et oublié pour injure; le résultat seul incriminait la cause.

C'était néanmoins sur ce terrain que se maintenait la logique du père, quand de l'abatement il passait à la réflexion, et du sentiment de l'injure à la réparation que réclamaient ses suites.

Mais où découvrir cet homme et comment le joindre?

Cette interrogation sans réponse rejetait l'officier dans le cercle fatal où tournait son désespoir. C'était, en fin de compte, vers le médecin que revenaient les idées de M. Desrozières; le doute et l'espoir inspiraient les mille questions que le pauvre père ne cessait de lui adresser.

Ces questions n'en faisaient qu'une; la forme en variait mais le fond restait toujours le même, comme celui des réponses.

— Attendez, disait habituellement le médecin qui, dès le premier jour, avait compris l'immensité de la douleur qui planait autour de la malade.

(La suite au prochain numéro.)

Etude de M^e POULET, avoué à Saumur, rue Cendrière, n° 3.

VENTE DE BIENS DE MINEURE.

A VENDRE,

Le dimanche 4 septembre 1859, à midi, devant M^e BEDON, notaire aux Rosiers, commis à cet effet, et en l'étude dudit notaire, aux Rosiers,

LE

MORCEAU DE TERRE

Ci-après désigné,

Appartenant à M^{lle} Clémentine-Marie-Clémence Choyer, fille mineure émancipée du sieur Marie-Armand Choyer et de feu dame Marie-Clémentine Choyer, ladite demoiselle demeurant au bourg et commune de Saint-Clément-des-Lèves;

Sur la poursuite dudit sieur Marie-Armand Choyer, propriétaire, demeurant à Saint-Clément-des-Lèves, père et curateur à l'émancipation de ladite mineure,

Ayant pour avoué constitué M^e Saturnin Poulet, demeurant à Saumur, rue Cendrière, n° 3.

DÉSIGNATION.

Un morceau de terre, contenant environ 44 ares, situé aux Métiviers, commune des Rosiers, joignant au couchant M. Tessié de la Motte, au sud la levée de la Loire, au levant Rodeo, et au nord le sieur François-Jacques Choyer.

La vente de ce morceau de terre a été autorisée par jugement du tribunal civil de Saumur, en date du quatre août mil huit cent cinquante-neuf, enregistré, qui a homologué une délibération du conseil de famille de ladite mineure, tenu le trente juillet précédent, sous la présidence de M. le Juge de Paix du canton nord-ouest de Saumur, enregistré.

Le cahier des charges, dressé pour parvenir à cette vente, a été déposé en l'étude dudit notaire, le huit août mil huit cent cinquante-neuf.

La mise à prix a été fixée, par le jugement sus-énoncé, à la somme de cinq mille francs, ci. 5,000 fr.

Pour les renseignements, s'adresser :

1° A M^e POULET, avoué à Saumur, poursuivant la vente;

2° A M^e BEDON, notaire aux Rosiers, dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant, à Saumur, le dix-sept août mil huit cent cinquante-neuf.

POULET.

Enregistré à Saumur, le dix-sept août mil huit cent cinquante-neuf, n° 40, r^e, c^e 1. Reçu un franc, et dix centimes pour décime.

(369) LINACIER.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT,

DEUX MAISONS,

Rue des Potiers, n° 17 et 19.

S'adresser audit notaire. (370)

A VENDRE

Une CHIENNE D'ARRÊT, bien dressée, et un BON FUSIL de chasse. S'adresser à M. PRAX, au Pont-Fouchard. (371)

M^{me} BAUDIN, DENTISTE à Saumur, élève et successeur de M. ALLAIS, demeurant ci-devant place de la BILANGE, prévient les personnes qui voudront bien lui continuer leur confiance, qu'elle demeure QUAI DE LIMOGES, MAISON GODIN, à côté de M. Thuau, marchand de fers. (372)

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur,

Le dimanche 28 août 1859, à l'heure de midi,

UNE MAISON,

Appartenant au sieur COMMEAU, couvreur,

Située à Saumur, rue de Bordeaux ou du Pont-Fouchard,

Consistant en salle à manger, salon et corridor au rez-de-chaussée; deux chambres à coucher au premier étage; deux chambres à coucher au second étage; deux greniers; cuisine, serres-bois, cave, petite cour, pompe et jardin; le tout joignant d'un côté la maison de M. Leffet, d'autre côté une autre maison appartenant audit sieur Commeau. (361)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

Ensemble ou séparément,

8 RENTES PERPÉTUELLES,

S'élevant en totalité à 57 décalitres de blé froment, 9 décalitres de seigle et un poulet. (319)

A LOUER

PRÉSENTÉMENT,

Pour 3, 6 ou 9 années,

UNE MAISON,

Située à Saumur, quartier de Nantilly, à l'entrée de la ruelle de la Gueule-du-Loup, composée de 2 places au rez-de-chaussée, 2 places au 1^{er} étage et 2 autres au second, grenier au-dessus, cour, remise, écurie, jardin avec bassin, 4 caves. — Appartenant à M^{me} MILLON.

S'adresser à M. MARQUIS, bonlanger, dans la ruelle de la Gueule-du-Loup, ou à M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A LOUER

Présentement,

Une MAISON, fraîchement décorée, avec cour, remise, écurie et jardin, rue du Palais-de-Justice.

S'adresser à M. NANCEUX. (334)

AVIS.

M. DIXMIER, ancien syndic des huissiers à Saumur, prévient le public qu'il vient d'établir un cabinet d'affaires en cette ville, rue du Portail-Louis, n° 42.

Il s'occupera des recouvrements difficiles et éloignés, d'affaires litigieuses, liquidations judiciaires, réunion de créanciers, faillites; représentera les parties devant MM. les juges de paix, fera les arpentages, expertises, états de lieux, pétitions, correspondances à l'étranger; dressera des arbres généalogiques pour les successions, et achètera les créances sur l'armée, etc., etc. Du reste, ses études et sa longue expérience des affaires le mettent à même de répondre à beaucoup de consultations. (345)

LE PAPIER MOURE

a obtenu une vogue sans exemple en France et à l'étranger. Il la doit à sa supériorité, non seulement sur tous les papiers qui cherchent à l'imiter, mais encore sur tous les moyens connus pour détruire les mouches, guêpes, cousins, etc. Dépôts chez les pharmaciens et épiciers; à Saumur, chez M. Damicourt, pharmacien. En adressant franco des timbres ou un mandat sur la poste, à M. Moure, pharmacien, à Bordeaux, il enverra franco de son papier pour la valeur reçue. (366)

LE BANDAGE A RÉGULATEUR

pour la guérison radicale des hernies et descentes, ne se trouve que chez l'inventeur, BIONDETTI DE THOMIS, breveté s. g. d. g., qui a obtenu huit médailles aux Expositions, pour la supériorité de ses Bandages. Nouveau modèle de Suspensoirs. Bas élastiques pour la guérison des varices. Pour toutes demandes, s'adresser directement à l'inventeur, rue Vivienne, 48, Paris. (367)

EN VENTE à l'Imprimerie Postale E. MARY-DUPUIS et C^{ie}, à Noyon (Oise),

SEULS ÉDITEURS DE L'ALMANACH DES POSTES DE L'EMPIRE,

Et chez MM. ALBESSARD et BERARD, libraires,

A Paris, 8, rue Guénégaud; à Marseille, 25, rue des Pavillons,

DICTIONNAIRE DES POSTES

NOMENCLATURE COMPLÈTE DE TOUTES

LES COMMUNES DE FRANCE.

L'Administration des Postes de l'Empire français vient de donner une nouvelle édition de son Dictionnaire des Postes.

Ce livre, qui est en même temps le Dictionnaire géographique de la France le plus complet, renferme :

- 1° Le nom de toutes les localités qui existent en France: Villes, Bourgs, Villages, Hameaux, principaux écarts, Usines, Châteaux, etc., de l'Empire;
- 2° Leurs Département, Arrondissement, Canton, Population et autres Renseignements administratifs;
- 3° Renseignements industriels et commerciaux;
- 4° Nom du Bureau de poste qui dessert la localité;
- 5° Indication de l'existence du Bureau de poste;
- 6° Indication par un signe de l'existence d'un Relais de poste aux chevaux;
- 7° Et indication des Stations de Chemin de fer.

Par cette nomenclature, il est facile de voir que ce Dictionnaire est le seul qui réponde d'une manière certaine et complète, puisqu'il est officiel, au besoin de tout le monde.

Mais s'il convient à tous ceux qui écrivent des lettres, il est indispensable aux banquiers, négociants, industriels, notaires, avoués, etc., et à tout homme d'affaires qui, par la nature de ses relations, doit tenir à la suscription la plus exacte de ses missives.

Considéré comme Dictionnaire géographique, nul ne peut être plus complet et plus correct que lui, puisqu'il est l'œuvre d'une Administration dont les agents visitent la plus humble chaumière; sa place est donc marquée dans la bibliothèque de l'historien, du professeur et de l'amateur, comme dans celle de l'industriel.

Un supplément, contenant un Bulletin commercial, renferme des renseignements d'une grande utilité sur le Service des postes, les Tarifs de dépêches télégraphiques, Douanes, et indication des principales Maisons de Commerce, Etablissements industriels, Compagnies d'assurances, etc., de France.

UN TRÈS-FORT VOLUME DE PLUS DE 2,000 PAGES.

Prix: Broché, 15 fr.; Relié, 18 fr.

LA REVUE HORTICOLE

Publiée sous la direction de M. J.-A. BARRAL,

Avec le concours de MM. BONCENNE, BORIE, CARRIÈRE, DU BREUIL, GROENLAND, HARDY, LECOQ, MARTINS, PEPIN, VILMORIN, ETC.,

Paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois, forme tous les ans un beau volume in-8° de 650 pages, avec 200 gravures.

Prix de l'abonnement: UN AN (janvier à décembre), 9 fr.

MM.

SOMMAIRE DU N° DU 1^{er} AOUT 1859.

- | | |
|----------------|--|
| Barral..... | Chronique horticole de la deuxième quinzaine de juillet. |
| Pepin..... | Sur l'oidium. |
| Carrière..... | Le yucca flexilis. |
| Gloede..... | Moyen de détruire les guêpes. |
| Ferlet..... | Culture de la menthe poivrée. |
| Groenland..... | L'armeria de Mauritanie. |
| Chantiaux..... | Du dépérissement du fraisier causé par le ver blanc. |
| Lambin..... | Culture des gloxinias. |
| Pepin..... | Persistance en pleine terre du nierembergia filicaulis. |
| Dupuis..... | Fraises nouvelles. |
| Boncenne..... | Passiflore belotü. |
| Carrière..... | Sur le pêcher pleureur. |
| Ferlet..... | Revue commerciale horticole. |

GRAVURES. — Six dessins représentant le yucca flexilis; l'armeria de Mauritanie; les fraises: Madame-Louesse, Madame-Collonge, Prince-Impérial.

SOMMAIRE DE LA CHRONIQUE HORTICOLE. — Réforme de la nomenclature des fruits. — Importance des fruits d'été. — Lettre de M. Gagnaire relative à la formation d'un comité pomologique. — Expositions horticoles de Bergerac, de Bordeaux, d'Autun, du Mans, de Huy. — Séance solennelle de distribution des prix de la Société impériale et centrale d'horticulture. — Récompenses aux bons services d'anciens jardiniers. — Décoration de la Légion d'Honneur accordée à M. Malot, cultivateur à Montreuil. — Loterie de fleurs de M. Tripet. — La chirurgie des arbres. — Instructions pratiques sur le traitement des plantations des promenades publiques. — Le jardin, la rivière, la ferme, le paysage du bois de Vincennes. — Création d'un jardin d'hiver à Kensington.

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,